

Un *tax shift* financé par les épargnants

La tectonique des plaques est à l'œuvre en Belgique, avec un glissement progressif de la fiscalité qui défavorise de plus en plus le patrimoine et les revenus du capital. TEXTE FRÉDÉRIC LEJOINT

Le *tax shift* (ou glissement fiscal) est un terme récurrent dans la bouche de nombreux politiciens au pouvoir en Belgique depuis plus d'un an. Suite à la mise en place de la majorité gouvernementale actuelle (de droite, avec le soutien des centristes flamands), le but était de mettre en place une fiscalité plus juste, en allégeant l'imposition sur le travail (exceptionnellement lourde) et sur les sociétés, tout en relevant d'autres sources de revenus avec un impact global qui se voulait neutre pour le budget fédéral. Jusqu'ici, le bilan a été toutefois relativement maigre, mais le principal perdant a certainement été l'épargnant qui a été particulièrement visé ces derniers mois. Nous pouvons distinguer trois phases dans la mise en place du *tax shift* : les mesures prises à la fin 2015, les nouvelles mesures qui ont été décidées en 2016 (y compris la nouvelle DLU), et les projets encore dans les cartons du gouvernement pour l'année prochaine.

« Le *tax shift* de 2015 n'a pas été une grande révolution fiscale dans son ambition de redistribuer la fiscalité du travail vers d'autres formes de fiscalité. »

PHILIPPE LEDENT - ING BELGIUM



« La suspension de la taxe sur les plus-values spéculatives va également avoir un impact positif sur le montant de TOB qui sera prélevé. »

CHARLES KESTELOOT - DEGROOF PETERCAM



Constat d'échec

Tout d'abord, les mesures prises en 2015 n'ont généralement pas été une grande réussite au niveau budgétaire, que ce soit la taxe Cayman (sur les structures à l'étranger) ou la taxe sur la spéculation. « Le *tax shift* de 2015 n'a pas été une grande révolution fiscale dans son ambition de redistribuer la fiscalité du travail vers d'autres formes de fiscalité. Il n'y a pas eu de grande migration », souligne Philippe Ledent (Economiste Senior chez ING Belgium). « Pour autant, l'épargnant belge peut difficilement dire que rien ne s'est passé. Le problème est que beaucoup de ces mesures (hausse de la taxe sur les opérations boursières - TOB, précompte mobilier à 27 %, taxe sur la spéculation) n'ont pas rapporté ce que les autorités escomptaient. »

« Le particulier qui gère son patrimoine avec une optique de moyen terme et qui faisait peu d'opérations en bourse a finalement été peu impacté par la taxe sur la spéculation », souligne pour sa part **Manoël Dekeyser** (avocat spécialisé en droit patrimonial à Bruxelles). La taxe sur la spéculation a peu rapporté car les épargnants belges ont adapté leur comportement, en faisant moins d'opération à court terme ou en attendant six mois avant de vendre. Et dans le même temps, comme ils faisaient moins d'opérations, les rentrées provenant de la TOB se sont effondrées, ce qui a encore creusé le manque à gagner des pouvoirs publics.

« Cette mesure coûtait de l'argent au budget de l'État », souligne Charles Kesteloot (Responsable de la planification successorale chez Degroof Petercam). « En définitive, il y a eu très peu d'opérations qui ont été touchées par cette taxe depuis sa mise en place, chez nous et chez les autres institutions belges. »

Ajustement budgétaire

La faiblesse des rentrées fiscales durant l'année 2016 a poussé le gouvernement à prendre pour 1,8 milliards d'euros de nouvelles mesures budgétaires au début de l'automne, dont 592 millions d'euros en nouvelles mesures fiscales. Sur cette somme, 492 millions d'euros proviendront de nouvelles taxes sur le capital. Dans ce cadre, le gouvernement a décidé de relever une nouvelle fois le précompte mobilier (sur les revenus du capital) de 27 à 30 %, et de doubler le plafond sur la TOB, ce qui devrait permettre de faire rentrer dans les caisses de l'État 385 millions d'euros pour le précompte mobilier et 76 millions d'euros pour la TOB. De manière plus symbolique, le gouvernement a supprimé la taxe sur la spéculation financière, qui touchait les plus-values boursières en cas de revente dans les six mois suivant l'achat.

« Ce sont des mesures faciles à mettre en place, dont la prise en charge sera assurée par les institutions financières elles-mêmes. Le relèvement du plafond de la TOB affectera surtout les grosses opérations, et n'aura



« Le relèvement du précompte mobilier à 30 % entraîne une taxation sur les revenus du capital qui est aujourd'hui une des plus élevées en Europe. »

MANOËL DEKEYSER - AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PATRIMONIAL

« finalement que peu d'impact pour la majorité des épargnants », précise Charles Kesteloot (Degroof Petercam). Par contre, la TOB belge va désormais affecter également les opérations réalisées sur des plateformes étrangères, qui avaient été massivement utilisées par les épargnants belges pour contourner la précédente révision à la hausse. « La suspension de la taxe sur les plus-values spéculatives va également avoir un impact positif sur le montant de TOB qui sera prélevé. » Dans le même temps, la consommation et le travail ont été relativement épargnés. « C'est un signe qu'il est aujourd'hui difficile d'encore augmenter les prélèvements dans ce domaine. »

Précompte

« Le relèvement du précompte mobilier à 30 % entraîne une taxation sur les revenus du capital qui est aujourd'hui une des plus élevées en Europe », souligne Manoël Dekeyser. « Ce n'est pas une mesure judicieuse si le gouvernement souhaitait stimuler l'investissement dans le capital à risque, mais c'est une mesure d'ajustement nécessaire afin de ne pas augmenter encore la pression sur le travail. » Il souligne également être particulièrement favorable aux modifications intervenues au niveau des voitures de société. « Cette fiscalité devait être remise en cause pour l'aligner aux pays voisins où les autorités ne poussent pas les gens à recevoir leur salaire en voiture et en carte essence. L'environnement va enfin commencer à être pris en compte, il y a urgence. Les salariés

La DLU coince

La nouvelle procédure de régularisation des avoirs à l'étranger (DLU), qui a fait son apparition au 1^{er} août, ne semble pas rencontrer énormément de succès, et sera probablement très loin d'atteindre son objectif budgétaire de 250 millions d'euros. « À chaque nouvelle DLU, des incohérences juridiques ont retardé l'introduction des dossiers », constate Yasmina Hatouche (Edmond de Rothschild). « Aujourd'hui encore, les clients se renseignent, mais nous n'avons pas encore vu de dossier passer à notre niveau. Il faut se demander si cette régularisation vise encore beaucoup de contribuables. » « Ce n'est clairement pas la ruée », confirme Manoël Dekeyser. « L'administration fiscale estimait que le contribuable belge avait encore des montants faramineux cachés à l'étranger, mais ce n'est clairement pas le cas. Il y a pour le moment une trentaine de dossiers (très complexes) qui ont été introduits, dont quatre par notre cabinet. » Le principal handicap de cette nouvelle DLU est l'impossibilité de régulariser des montants provenant d'une succession (les droits de succession étant régionalisés) alors que la région wallonne et celle de Bruxelles-Capitale ne semblent pas vouloir coopérer avec le fédéral en cette matière. « La région flamande semble toutefois vouloir prendre les devants, et a l'intention de mettre en place son propre point de contact. »

Les conditions sont actuellement très restrictives pour les personnes qui souhaiteraient profiter de cette mesure pour régulariser des capitaux situés à l'étranger, avec peu de clarté quant aux preuves à apporter. « Nous avons vu très peu de dossiers, et il est probable que cette taxe loupera son objectif tant qu'il n'y aura pas d'accord avec toutes les régions », souligne Charles Kesteloot (Petercam). « Pour le moment, c'est clairement un constat d'échec. »

Et la plainte déposée récemment par le responsable de l'Inspection Spéciale des Impôts de Gand sur 61.456 dossiers d'amnistie fiscale n'est pas de nature à encourager les contribuables à se montrer trop aventureux en ce domaine. « Celui qui n'a pas profité des régularisations précédentes n'a aucun intérêt à se lancer maintenant, d'autant que le risque juridique est aujourd'hui élevé avec cette plainte », indique Philippe Ledent (ING Belgium).

pourront désormais choisir entre recevoir une voiture de société ou voir leur salaire augmenter d'environ 450 euros nets par mois. Ce sera un très bel incitant à terme. »

« On constate également que le gouvernement n'a pas instauré une taxation immobilière plus marquée », constate Yasmina Hatouche (Ingénieur Patrimonial chez Edmond de Rothschild), « tout comme il a maintenu certains régimes d'exception, comme les avantages fiscaux liés aux comptes d'épargne. »

Et maintenant ?

Si les mesures annoncées cette année relevaient surtout d'un ajustement budgétaire provoqué par une insuffisance des rentrées,

les négociations furent âpres entre les divers partenaires de la coalition au pouvoir. Et il semble aujourd'hui inévitable que de nouvelles discussions budgétaires se produisent l'année prochaine, chaque parti défendant son programme de réformes fiscales, que ce soit une réduction de l'impôt des sociétés (pour les nationalistes flamands de la N-VA), le soutien aux petites et moyennes entreprises (souhait des libéraux francophones et néerlandophones), et le retour d'une certaine forme de taxation sur les plus-values (souhait des centristes du CD&V).

Si le soutien aux petites et moyennes entreprises fait l'objet d'un consensus relativement large, la taxation sur les plus-values semble être aujourd'hui relativement inévitable à

« On constate également que le gouvernement n'a pas instauré une taxation immobilière plus marquée. »

YASMINA HATIOUCHE - EDMOND DE ROTHSCHILD



Le tax shift en quelques mots

Quel bilan peut-on aujourd'hui tirer du tax shift, et quels sont les enseignements à tirer de cette expérience ?

Manoël Dekeyser (avocat spécialisé en droit patrimonial) : « Les mesures prises ont été plus prononcées cette année, et seront encore plus marquantes l'année prochaine si un accord est trouvé sur l'impôt des sociétés. Diminuer la pression sur la taxation du travail en augmentant la taxation sur le capital est légitime. C'est davantage la diminution des dépenses qui devrait être mise en avant, pour faire baisser la pression fiscale au niveau global. »

Étienne de Callatay (Orcadia Asset Management) : « Le gouvernement Michel est dans la continuité de ce qui avait été fait sous la précédente législature, en visant une baisse du coût du travail tout en relevant les autres formes d'imposition. La priorité doit également être à la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, pas dans la hausse de la taxation. Ceci ne doit pas empêcher de réorganiser le fiscalité, car aucune règle fiscale n'est bonne éternellement, et il est donc logique qu'elle évolue. La Belgique a un système fiscal assez atypique par rapport au reste de l'Europe, et il serait idiot de penser que c'est le reste du monde qui a tort. »

Yasmina Hatouche (Edmond de Rothschild) : « La hausse de la fiscalité de l'épargne en faveur de la fiscalité sur le travail est cohérente avec ce qui était attendu dans le cadre du tax shift, mais avec un précompte mobilier qui atteint aujourd'hui 30 %, il nous semble difficilement acceptable que ce taux puisse encore prochainement être augmenté. Le tax shift a été essentiellement payé par l'épargnant. Et avec la perspective d'une taxation des plus-values dans le futur, c'est un contexte de plus en plus perturbant pour les personnes intéressées à venir s'installer en Belgique. La concurrence fiscale reste importante avec de nombreux pays voisins, et certaines grosses fortunes sont déjà parties vers des cieux plus cléments et moins instables. »

Philippe Ledent (ING Belgium) : « Même si les diverses réformes n'ont pas été indolores, la fiscalité au niveau de la détention de patrimoine reste moins lourde en Belgique par rapport aux autres pays environnants. Je crains que la nécessité d'atteindre un compromis au niveau du gouvernement n'aboutisse à quelque chose de décevant au niveau économique, tout comme je suis généralement resté sur ma faim sur les réformes entreprises. Il faut que les changements soient plus radicaux si le gouvernement compte changer le visage de l'économie belge. »

Charles Kesteloot (Degroof Petercam) : « Il est un peu dommage de ne pas avoir profité de la hausse du précompte mobilier pour financer la réforme de l'imposition des sociétés. Il n'y a toujours pas de mesure en vue de promouvoir le capital à risque. Le bénéfice des sociétés est toujours lourdement taxé, de même que les dividendes distribués et il sera difficilement acceptable d'en encore imposer toutes les plus-values sans compensation, alors que d'autres produits financiers (compte d'épargne, assurance-vie) passent entre les gouttes. »

terme. « Il est fort probable que ce projet revienne sur la table », souligne Yasmina Hatouche (Edmond de Rothschild). « C'est une réflexion déjà bien avancée afin notamment de mettre la Belgique au même niveau que ses pays voisins. »

« La taxation des plus-values est un régime qui est en vigueur dans de nombreux pays libéraux comme l'Allemagne ou les États-Unis, et qui ne devrait donc pas être perçue comme un tabou chez nous. À force de s'y opposer, nous risquons un de ces jours de nous retrouver avec un précompte mobilier à 50 %, indique Étienne de Callatay (Conseiller économique chez Orcadia Asset Management). « Il me semble également vraisemblable que la taxation des plus-values reviendra sous une

forme ou l'autre lors du prochain contrôle budgétaire. Reste encore à voir quelles seront les modalités de cette taxe. La prise en compte des plus-values historiques non réalisées serait une véritable catastrophe et un facteur de démotivation important pour les investisseurs. Je pense que nous nous orienterons vers une taxation des plus-values sur les participations importantes », souligne Charles Kesteloot (Degroof Petercam).

« La baisse de l'impôt sur les sociétés ne va pas entraîner du jour au lendemain une hausse des créations de sociétés. »

ÉTIENNE DE CALLATAY - ORCADIA ASSET MANAGEMENT

Impôt des sociétés

La réforme de l'impôt des sociétés est voulue par de nombreux spécialistes, notamment en raison de la vétusté de cet arsenal législatif. « Cette réforme est nécessaire. La base du code actuel remonte à 1964, et depuis, une multitude de mesures individuelles est venue alourdir notre code. Il y a un vrai besoin de simplification », souligne Charles Kesteloot (Degroof Petercam). « Abaisser l'impôt des sociétés à 20 % serait une très bonne chose afin de mettre la Belgique sur le même pied que les pays voisins, car cela rapportera encore moins au gouvernement si les sociétés déménagent », estime Manoël Dekeyser.

Pour autant, Étienne de Callatay (Orcadia Asset Management) estime que dépoussié- rage ne doit pas rimer avec une forte baisse. « Cela ne me semble pas non plus être une priorité, et la baisse de l'impôt sur les sociétés ne va pas entraîner du jour au lendemain une hausse des créations de sociétés. Il vaudrait mieux que le gouvernement se mette d'accord sur quelque chose d'intelligent, en supprimant une série de mesures fiscales onéreuses, car la taxation sur les plus-values ne permettra pas de compenser l'impact d'une baisse de l'impôt des sociétés à 20 %. »

Jeu politique

Les prochains mois risquent surtout d'être riches en tensions politiques. « Il n'est pas dans l'intérêt de la N-VA d'accorder une fiscalité sur les plus-values sans que le CD&V accepte en contrepartie une baisse de l'impôt sur les sociétés », souligne Manoël Dekeyser.

Chez ING Belgium, Philippe Ledent souligne que les problèmes dans la majorité actuelle risquent de pousser certains à se positionner par rapport aux prochaines élections, ce qui pourrait provoquer des tensions dans la majorité, voire des élections anticipées. « Avec le spectre d'un retour des socialistes qui, poussés sur leur flanc gauche par le PTB, pourraient conditionner leur entrée dans un gouvernement à une imposition du patrimoine qui s'ajouterait aux autres mesures déjà prises ces dernières années sur les épargnants. Il est difficile de dire ce que sera la fiscalité du patrimoine et des revenus du patrimoine d'ici quelques années. » ■



JV

Juliette & Victor

L'Art de Vivre franco-belge

Exclusivité JV

De Bashung à Biolay,
le studio mythique
de tous les musiciens

Découverte
Un domaine familial
au cœur de Bruges

Insolite
Le château d'Ooidonk,
à deux pas de Gand

Quartier : Etterbeek
De la rue des Tongres
au collège St-Michel

Voyage
La Birmanie,
c'est maintenant !



Les Français
sur les 5 continents

Réseau scolaire, assocs, expatriés... nous sommes partout dans le monde !

